



- Admission sur dossier (CV détaillé avec sujet de thèse indiqué, lettre de motivation, copies du diplôme ou équivalent, par ex. attestation de réussite, relevé de notes, justificatifs des prérequis en fonction du statut du stagiaire) et entretien individuel, après avis du Conseil scientifique du DIU (les entretiens sont menés en binôme).
- Public admis à s'inscrire :
  - En formation continue : Chirurgiens orthopédistes traumatologues et neurochirurgiens, chirurgiens pédiatres avec une orientation orthopédique (tous titulaires du diplôme français d'état de Docteur en médecine ou de celui d'un pays de l'Union Européenne).
  - En formation initiale :
    - . Internes de spécialité en chirurgie (DESC/DES option orthopédie et traumatologie, ou neurochirurgie et de chirurgie infantile avec une orientation orthopédique) ayant validé au démarrage de la formation 8 semestres d'internat dont au moins 5 semestres en spécialité chirurgicale (orthopédie ou neurochirurgie).
    - . Inscrits en DFMSA de chirurgie orthopédique et traumatologique ou de neurochirurgie ayant validé au démarrage de la formation 8 semestres d'internat dont au moins 5 semestres en spécialité chirurgicale (orthopédie ou neurochirurgie).
  - Pour les candidats étrangers Titulaires de diplômes admis en équivalence : copie des diplômes obligatoire (**thèse de doctorat en médecine**; éventuelle attestation de succès à l'examen d'assistantat ; certificat stipulant la situation hospitalière actuelle du candidat et le cursus en chirurgie orthopédique ou en neurochirurgie ou en chirurgie pédiatrique) ; fournir une attestation d'un chef de service ou supérieur hiérarchique confirmant votre orientation rachis.
- Niveau de diplôme requis : Bac + 9.
- Niveau de qualification : 1.

- **Cours et programme :**

160h : 120 h d'enseignement théorique + 40 h de stage.

Le programme sera communiqué ultérieurement.

- **Contrôle des connaissances :** (validation UE et capitalisation, validation semestrielle et/ou annuelle, règles de compensation, stage/mémoire, UE libres)
  - 1- **Contrôle des connaissances :**
    - . **année 1** : écrit : le premier examen comporte 3 dossiers progressifs pouvant inclure des QCM ou CROC portant sur les trois premiers séminaires (durée 3 heures)
    - . **année 2** : écrit : le second examen comporte 3 dossiers progressifs, pouvant inclure des QCM ou CROC portant sur l'ensemble des séminaires (durée 3 heures)
    - . un **stage pratique** d'une durée minimum de huit jours doit être réalisé dans un service agréé par le comité de direction du DIU. Il sera sanctionné et noté par un **rapport de stage rédigé par le chef de service ayant reçu l'étudiant** (un stage d'interne ou faisant fonction d'interne dans un service validant réalisé dans le cadre du cursus de formation habituel ne pourra pas être pris en compte)
    - . un **mémoire** doit être rédigé et doit parvenir avant la seconde session, aux deux correcteurs désignés par le Comité de direction. Il peut être présenté sous forme d'article et peut être rédigé en anglais. Le sujet et le plan du mémoire doivent être adressés au Comité de direction avant la fin de la première année. Le sujet doit être différent de la thèse et des mémoires du DES ou du DESC. Les sujets doivent être donnés préalablement au Comité de direction. Ce mémoire est noté. La note sera attribuée par le jury d'examen
    - . deux **cas cliniques** sont à préparer **mais un seul est à présenter**. La note sera attribuée par les modérateurs présents lors de cette session, en fonction de l'intérêt du cas clinique, de la qualité de la présentation et de la qualité de la réflexion
  - 2- **Règles de validation :**
    - . 2 examens écrits (fin de 1<sup>ère</sup> année / fin de 2<sup>ème</sup> année) : 50% de la note globale
    - . mémoire : 25% de la note
    - . cas cliniques : 25% de la note

- Règles d'assiduité et de défaillance :
  - . la présence à tous les séminaires d'enseignement est exigée pour pouvoir se présenter à l'épreuve écrite. Une seule absence à un séminaire est autorisée, à condition qu'elle soit motivée pour des raisons de force majeure. Les nécessités de service sont refusées
  - . le diplôme sera considéré comme acquis si le stagiaire a une moyenne  $\geq 10/20$ , de la somme des épreuves écrites, du mémoire et du cas clinique. Le stage pratique doit également être validé
  - . le zéro à une épreuve est éliminatoire. Une note inférieure à la moyenne lors de l'épreuve écrite de la première année n'empêche pas de s'inscrire à la deuxième année. Les candidats recevront une note finale et un résultat final qui stipulera les termes : admis ou ajourné
  
- Règles de poursuite d'études : (*contrat pédagogique, redoublement, passerelles entre spécialités/parcours et réorientations*)
  - . seront admis à redoubler (une seule fois sauf dérogation), les candidats qui auront été présents aux séminaires d'enseignement
  
- Équivalence avec un diplôme européen éventuellement :
 

Le « European Spine Course Diploma » (ESCD), « Diplôme européen de la colonne vertébrale » est un diplôme délivré par la société Eurospine (société de la colonne vertébrale en Europe), société dont l'objectif est :

  - . de stimuler l'échange des connaissances et d'idées dans le domaine de la recherche, de la prévention et du traitement des maladies et affections de la colonne vertébrale,
  - . et de coordonner les efforts entrepris dans les pays Européens afin de développer ce domaine.

Le DIU Chirurgie du rachis et le « diplôme européen de la colonne vertébrale » ont des contenus pédagogiques équivalents : le diplôme de Eurospine « ESCD » est constitué de 5 modules calqués sur les 6 séminaires du DIU Chirurgie du rachis ; en outre l'ESCD satisfait aux normes d'accréditation établies par le Conseil Européen d'Accréditation pour l'Education Médicale Continue (EACCME).

La cohérence entre le cursus d'Eurospine et le cursus du DIU permettra :

- . aux diplômés du DIU Chirurgie du rachis qui le souhaitent :
  - d'obtenir par équivalence le « European Spine Course Diploma » (ESCD), « Diplôme européen de la colonne vertébrale » au bout des 2 ans de formation et après inscription auprès de Eurospine,
- . et aux diplômés de l'European Spine Course Diploma qui le souhaitent :
  - d'obtenir le DIU Chirurgie du rachis, sous certaines conditions :
    - s'inscrire en 2<sup>ème</sup> année de DIU Chirurgie du rachis et payer les droits d'inscription afférents
    - suivre le module de « Complications chirurgicales rachidienne et révisions » (module combiné avec le module 2B dégénératif cervical sur Lille/Paris)
    - rédiger un mémoire ou article selon les règles édictées précédemment
    - et réussir l'examen final du DIU
    - quota pour ces candidatures : 5 candidats maximum par promotion.

Ces modalités d'obtention font l'objet d'un accord entre Eurospine, la Société Française de Chirurgie du rachis (SFCR) et les partenaires du DIU Chirurgie du rachis.